

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Le Samedi 1^{er} Décembre 2018 à 10H00 Salle Multi-Activités

Date de la convocation : 27 Novembre 2018

Date d'affichage : 27 Novembre 2018

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Membres du conseil présents :

Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Yann BERNERY - Odile CAILLIAU - Pascal DEBRUYNE - Laëticia DEFEVER
Bernadette DELOBELLE - Christiane DEPREY - Ludovic FONTAINE - Sylvie LANDSWEERDT - Bernard LAMS
Jean-Marc LUTIC - Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE - Jean-Pierre
VERCRUYSE

Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

Membres du conseil absents :

- Bruno FOULON : Donne pouvoir à Mr. Bernard LAMS
- Brigitte BODDAERT : Excusée
- Caroline ZAITZEV-LAURENS : Excusée

Désignation du secrétaire de séance : Mme Laëticia DEFEVER

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 02/10/2018. (Délibération n° 2018-62)

2) Signature du registre des délibérations 2018-43 à 2018-61

- 2018-43 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03/07/2018.
- 2018-44 : Rétrocession d'une parcelle rue Fabre d'Eglantine
- 2018-45 : Nouvelle cartographie des Zones Humides
- 2018-46 : Convention pour la signalisation horizontale de la voirie Départementale en agglomération
- 2018-47 : Présentation des rapports d'activité de syndicats intercommunaux
- 2018-48 : Validation de l'implantation d'une borne IRVE publique sur la place
- 2018-49 : Travaux d'investissement d'éclairage public route de Watten, et route des 7 planètes (NORD)
- 2018-50 : Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- 2018-51 : Redevances d'occupation du domaine public : RODP Télécom
- 2018-52 : Reconduction du contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 avec la CAF
- 2018-53 : Comptabilité et Finances
- 2018-54 : Valorisation par le SIECF des CEE pour les travaux de chauffage réalisés au Groupe Scolaire
- 2018-55 : Décision Modificative N°2 (Dotation aux amortissements et provisions)
- 2018-56 : Révision du PPI de la centrale nucléaire de Gravelines
- 2018-57 : Demande de subvention communale
- 2018-58 : Adhésion au groupement de commandes du Cdg 59, relatif à l'assurance statutaire.
- 2018-59 : Vie scolaire et extra-scolaire
- 2018-60 : Convention avec la CAF pour l'obligation scolaire
- 2018-61 : Questions et informations diverses

3) Accueil du nouveau conseil municipal des enfants 2018/2019. (Délibération n° 2018-63)

CM1 - Tom BAEESTAERT - Nolan LECAILLE - Lili PETIT

CM2 - Lorena BONNAILLIE (*Adjointe*) - Maël DERACHE - Titouan LESCIEUX (*Maire*)- Clara MARQUILLIE -
- Julien VASSEUR

6^{ème} - Lily FERMON **5^{ème}** - Jonathan DEFEVER - Glawdys RAULIN **4^{ème}** - Alyssa DECONNINCK

Demandes à la municipalité

Aire de jeux :

- Mettre une protection sur le sol en dessous des anneaux
- Nettoyer les bancs à côté des jeux et du terrain VTT
- Couper les orties près du terrain VTT
- Mettre des anneaux pour les petits (antidérapant)
- Une balançoire
- Filet d'escalade en cordes
- Décoration pour les fêtes de Noël

Ecole :

- Augmenter le débit internet
- Protection pour le parc à vélos
-

Projets 2018/2019

- On arrête les rencontres avec les personnes âgées
- On continue : la fête du 1^{er} mai, l'opération « village propre », les collectes (Banque Alimentaire, Emmaüs.)
- Participation au marché de Noël
- Participation au programme VIF (Vivons en Forme) : au niveau de l'école puis au niveau du village (à travailler à la prochaine réunion) thèmes pouvant être choisis :
 - L'équilibre alimentaire, les bons comportements alimentaires
 - L'activité physique
 - La restauration scolaire
 - Le sommeil
 - Le bien-être

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé des requêtes formulées par les représentants du conseil municipal des enfants, à l'unanimité, émet un avis favorable.

4) Nomination de la commission de contrôle des listes électorales. (Délibération n° 2018-64)

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, nous avons à créer une nouvelle commission de contrôle des listes électorales. Le Maire et les adjoints ne sont pas autorisés à figurer dans cette commission. Cinq membres au minimum du conseil municipal doivent être désignés, augmentés éventuellement de suppléants, suivant une liste de volontaires.

(3 de la liste majoritaire + 2 de la liste d'opposition)

Ayant entendu, l'exposé de monsieur le maire, se portent candidats pour composer la commission de contrôle des listes électorales : Madame Bernadette DELOBELLE, Madame Martine VANDEWALLE

Monsieur Jean Marc LUTIC pour la liste majoritaire, Madame Patricia RIZZO, Monsieur Jean pierre VERCRUYSSSE, pour la liste minoritaire.

Membre suppléant Madame Laëtitia DEFEVER

5) Participation familiale à l'organisation des ALSH 2019. (Délibération n° 2018-65)

Ce dossier a fait l'objet de trois réunions de travail :

Jeudi 8 novembre 2018 avec les directeurs d'ALSH pour le retour 2018 et la réorganisation 2019

Retour : Camping 4 jours trop long pour certains enfants de 8 ans, ce qui a demandé plus d'attention aux animateurs.

Effectif de 27 trop important pour 3 animateurs sur place. Demande de limiter à 24 ou rajouter un « économe ».

Peu de participation au camping d'août.

Problème de frigo à cause de la canicule. Structure Marabout à déclasser.

Long séjour très apprécié et à renouveler.

Pour les vacances de Toussaint et d'hiver, limiter l'effectif à 20 enfants avec une priorité aux biernois et aux parents qui travaillent, encadrement avec 1 directeur et 1 animateur.

Projet : 1 seul camping de 5 jours (4 nuits) en intervalle de la session de juillet et d'août. Renouvellement des structures en remplacement du marabout

Mardi 20 novembre 2018 en commission des affaires sociales :

Les discussions ont fait l'objet de plusieurs propositions à présenter au conseil municipal :

- Présentation du nouveau planning
- Lissage des tarifs pour supprimer les couts supplémentaires aux familles.
- Meilleure répartition de la tarification soumise aux coefficients
- Suppression du doublon de facturation Camping/Semaine
- Camping en option pour les familles
- Libre choix de la semaine sur deux sessions
- Inscription à la semaine sur 1 seule fiche (6 semaines + option camping à partir de 9 ans)
- ALSH de Pâques ; Inscription à la semaine et non ouvert aux « extérieurs »

Dates des inscriptions pour l'ALSH des vacances de Pâques du 8 avril au 19 avril 2019 auront lieu les 7 et 8 mars 2019

Dates des inscriptions pour l'ALSH des vacances d'été du 15 juillet au 23 août 2019 auront lieu du 29 avril au 10 mai 2019

Le recrutement des animateurs se feront en janvier pour les vacances de Pâques

Le recrutement des animateurs se feront en mars pour les vacances d'été

Mercredi 28 novembre 2018 Mr le Maire, Jacques BLEJA et la collaboration de Mme Sandrine HARS pour une nouvelle tarification à proposer au conseil municipal

Quotient familial	2018 Juillet/Août 1 enfant 1 semaine	2019 Juillet/Août 1 enfant 1 semaine	2018 Pâques 1 enfant 2 semaines	2019 Pâques 1 enfant 1 semaine
De 0 à 529	12,20 €	12,50 €	23,70 €	12,00 €
De 530 à 749	12,53 €	13,00 €	24,70 €	12,50 €
De 750 à 899	12,86 €	13,50 €	25,70 €	13,00 €
De 900 à 1099	13,20 €	20,50 €	26,70 €	13,50 €
De 1100 et plus	13,53 €	21,00 €	27,70 €	14,00 €
Extérieur	21,00 €	28,00 €		
Repas cantine/jour	2,75 €	2,75 €	2,75 €	2,75 €
Péricentre/séance	1 €	1 €	1 €	1 €
Camping petit (1 nuit)	5,50 €			
Grande sortie	15 €			

Quotient familial	2018 Camping grand (3 nuits) 2 sessions Juillet et août	2019 Camping Grand (4 nuits) 1 session Du 29 juillet au 2 août
De 0 à 529	46 €	42,50 €
De 530 à 749	46 €	43,00 €
De 750 à 899	46 €	43,50 €
De 900 à 1099	46 €	50,50 €
De 1100 et plus	46 €	51,00 €
Extérieur	46 €	58,00 €

Le principe de dégressivité en fonction du nombre d'enfants inscrits demeure toujours actif.
(Rappel : si 2 enfants inscrits ; s'applique le tarif normal de chaque catégorie X 2 moins 30 %,
Si 3 enfants inscrits ; s'applique le tarif normal de chaque catégorie X 3 moins 40 %,
Si + de trois enfants inscrits ; tarif normal de chaque catégorie X le nombre d'enfants moins 40%)

Monsieur le maire relayé par Monsieur Jacques Bléja, premier Adjoint expose les modifications notoires que supposent la nouvelle organisation des Accueils de Loisirs communaux, parmi lesquelles figurent : une seule fiche d'inscription pour tous les Accueils de Loisirs d'été ou encore la possibilité d'inscrire à la semaine leurs enfants exclusivement pour les familles biernoises aux accueils de loisirs de Pâques, non ouvert aux extérieurs....

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de ses rapporteurs, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la nouvelle grille tarifaire relative aux accueils de loisirs communaux à compter de l'exercice 2019 et pour les exercices à venir,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6) Contrat d'entretien par pâturage de l'espace vert de la salle multi activités par ovins.
(Délibération 2018-66)

Monsieur le maire expose au conseil municipal la convention qu'il souhaiterait passer avec l'association « Ho-travail » représentée par l'éleveur Monsieur Bruno MARSILLE, domicilié 587 rue Saint martin à Ruminghem (62370) et qui a pour objet d'assurer l'entretien d'une partie d'une parcelle de terrain communale sise aux abords de la salle multi activités rue des fleurs.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ayant pris connaissance de la convention d'entretien par pâturage de l'espace vert de la salle multi-activités en tous ses termes, par 12 Voix pour, 5 Abstentions, 0 voix Contre, émet un avis favorable et autorise d'une manière générale monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

7) Programme Vivons en Forme (VIF). (Délibération n° 2018-67)

Monsieur le Maire rappelle l'engagement communal actuel dans la conduite du programme Vivons en Forme (VIF). Il rappelle que la commune s'est engagée dans cette voie dès le début de cette opération qui s'appelait auparavant EPODE et dont la coordination au niveau intercommunal était assurée par Madame Sylvie DEMARESCAUX, Sénatrice du nord et Maire de Hoymille à cette époque. Ce mouvement semble aujourd'hui quelque peu s'essouffler faute de coordination et la question de savoir s'il est opportun de continuer à promouvoir le programme VIF se pose.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, par 15 Voix Pour, 2 Abstentions, 0 Contre DECIDE de poursuivre le programme VIF au niveau communal.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8) Motion relative au projet d'objectifs du SRADDET. (Délibération n° 2018- 68)

Le conseil municipal fait état de sa plus grande inquiétude concernant le projet d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET) qui va faire prochainement l'objet d'un arrêt de projet par le conseil Régional Hauts de France, et tout particulièrement concernant ses orientations foncières.

Nous sommes tous favorables à une diminution de la consommation foncière afin de préserver l'activité et les ressources agricoles. Pour autant, le débat sur l'ampleur, le rythme de cette diminution et ses modalités, est un débat légitime.

1. L'objectif de division par trois de la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers sur la base de la consommation 2003-2012 est très préoccupant et semble excessif. Ce nouveau SRADDET s'annonce plus contraignant que le précédent Schéma, Régional (SRCAE). Il s'annonce aussi plus contraignant que celui de nos voisins ; la région Grand Est se fixe en effet un objectif de division par deux, et non pas par trois, de la consommation foncière.
2. Les concepts d'artificialisation et de tache urbaine, que ce projet de SRADDET veut imposer, vont réduire très fortement les possibilités de renouvellement urbain dans les dents creuses et les cœurs d'îlots. Le SRADDET gagnerait à prévoir une limitation des extensions du tissu urbain, notion qui ne limite pas l'utilisation des cœurs d'îlots et dents creuses, à la place des concepts d'artificialisation et de tache urbaine, au moins dans les territoires à dominante rurale ou semi – rurale.
3. L'inscription d'une proportion de 2/3 des nouveaux logements en renouvellement urbain peut paraître contraignante en milieu rural ou semi – rural et pose problème par son aspect systématique, le réinvestissement du potentiel foncier (lutte contre la vacance, réhabilitation des bâtiments et des friches) étant bien plus difficile à mettre en œuvre économiquement là où la pression foncière et immobilière est modérée ou faible.

Le SRADDET pourrait se limiter à donner la priorité au renouvellement urbain sans fixer de proportion.

4. Le projet de SRADDET prévoit une modulation des objectifs de division par trois de l'artificialisation des sols entre les territoires. Certains territoires ou portions de territoires devraient diviser par plus de trois, pour que d'autres puissent diviser par moins de trois en fonction de critères définis par le SRADDET (« tension/pression, renouvellement urbain, polarités logistiques). Ce principe de modulation et ses critères peuvent remettre en cause l'équilibre territorial du développement régional et risquent de pénaliser les territoires ruraux en les conduisant au déclin ou en amplifiant celui – ci selon les cas.

Les règles inscrites dans le SRADDET doivent être assez souples pour que les communes et EPCI gardent la liberté d'exercer leurs compétences et laisser la possibilité aux élus de définir leurs projets de territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal de Bierne, joint donc sa voix à celles de toutes les collectivités qui partagent cette analyse pour demander une évolution significative du projet SRADDET tenant compte de ces remarques.

9) Questions et informations diverses. (Délibération n° 2018-69)

Monsieur le Maire fournit les informations suivantes :

- En ce qui concerne le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), les zones constructibles pour l'avenir doivent être définies pour la fin du mois de février 2019. Il est proposé à la commission communale d'urbanisme de se réunir le 13 décembre au soir pour peaufiner certains dossiers.

Puis, il est procédé au traditionnel tour de table, les principales discussions intéressent les domaines suivants :

- L'affectation future de certains bâtiments agricoles est soulevée.
- Le manque à gagner des terres enlevées au monde agricole et l'indemnisation faite aux agriculteurs concernés.
- L'avancée des travaux relatifs à l'arrivée de la fibre et au haut débit est donnée.
- La problématique de la déclaration de zones humides,
- Le démontage de certains poteaux électriques,
- La réfection du pont du petit millebrugghe

Constituent l'ensemble des thèmes abordés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire leva la séance à 12 h 45.

Prochaine réunion du conseil municipal :
Approbation du zonage PLUI en février 2019 selon la date du conseil communautaire